

CONSEIL NATIONAL/CONSEIL DES ETATS
NATIONALRAT/STAENDERAT

3003 Berne, le 26 avril 1990

Délégation parlementaire suisse
auprès du Conseil de l'Europe

Schweizer Parlamentarier
Delegation beim Europarat

PROCES-VERBAL de la séance du 23 avril 1990, de 10h30 à 12h30,
PROTOKOLL à Berne, Palais du Parlement, salle 4

PARTICIPANTS Vice-président: M. Flückiger
TEILNEHMER

Membres présents: MM. Caccia, Columberg, Mmes
Grendelmeier, Haller, MM. Miville, Müller-Argovie,
Ruffy

Autres participants:

M. Felber, Conseiller fédéral, DFAE
(Objets 1-3 de l'ordre du jour)
M. J. Staehelin, ambassadeur, DFAE
M. Moret, ambassadeur, Strasbourg
M. Richard, DFAE :

Excusés: M. Huber, Mme Morf (présidente),
MM. Petitpierre, Pini, Sager, Seiler

Secrétariat: M. Aebi

Procès-verbal: Mme Deuss (all.), M. Dinkelmann (f)

ORDRE DU JOUR
TAGESORDNUNG

1. Communications du vice-président
Mitteilungen des Vizepräsidenten
2. Politique européenne de la Suisse
Europapolitik der Schweiz
 - 2.1. Exposé introductif de M. Felber,
Conseiller fédéral
Einleitendes Exposé von Bundesrat Felber
 - 2.2. Discussion - Diskussion
3. Election du président et du vice-président
Wahl des Präsidenten un Vizepräsidenten
4. Préparation de la session de printemps de
l'Assemblée parlementaire
Vorbereitung der Frühjahrsession
der Parlamentarischen Versammlung des Europarates
5. Répartition des sièges dans les commissions
Kommissionssitzverteilung
6. Divers - Verschiedenes

1. Communications du vice-président
Mitteilungen des Vizepräsidenten

En raison de l'hospitalisation de Mme Morf et des obsèques de M. Simon Kohler, ancien président du Conseil national, le déjeuner prévu en l'honneur de Mme Morf et de M. Müller-Argovie est reporté à une date ultérieure.

Les problèmes abordés, en raison de l'acuité qu'ils représentent pour notre pays, ne pourront plus être traités au cours de séances écourtées.

Le principe d'une réunion extraordinaire pour le 5 juillet a été admis.

2. Politique européenne de la Suisse
Europapolitik der Schweiz

2.1. Exposé introductif de M. Felber, Conseiller fédéral

Exposé de
M. le Conseiller fédéral René FELBER
à la Délégation suisse à l'Assemblée
parlementaire du Conseil de l'Europe
Berne, le 23 avril 1990

La politique européenne de la Suisse

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Je voudrais tout d'abord vous remercier de la possibilité que vous m'offrez aujourd'hui de m'adresser à vous sur un thème certes ambitieux et difficile, mais combien important et d'actualité: la politique européenne de la Suisse.

Dans le contexte européen, il est évident que notre politique se développe sur plusieurs fronts. Deux évolutions récentes influencent de façon déterminante notre politique européenne, sous tous ses aspects: l'accélération du processus d'intégration européenne et les bouleversements intervenus en Europe centrale et de l'Est. Il est maintenant déjà presque banal de dire qu'une telle accélération de l'histoire place notre pays, de par sa situation géographique, sa culture et ses structures institutionnelles, devant un défi qu'il s'agira de relever dans un laps de temps très court. Si tous les pays européens sont touchés et doivent également reconsidérer leur politique ou redéfinir leur position et leur rôle en Europe, il ne m'apparaît pas intempestif de dire que le "Sonderfall Schweiz" n'est pas une formule usée. Plus sans doute que pour tout autre pays, les évolutions auxquelles nous assistons presque quotidiennement, sont en effet susceptibles de porter atteinte non seulement à la conception que nous nous faisons de l'indépendance et de la souveraineté - les autres pays doivent aussi faire des sacrifices à cet égard - mais d'affecter aussi nos institutions, voire notre équilibre confédéral. Des conséquences qui pourraient être plus profondes nous imposent donc une vigilance particulière.

Commençons, si vous le voulez bien, par les événements historiques de ces derniers mois en Europe de l'Est et leurs conséquences sur les principales enceintes multilatérales dont la Suisse est membre: le Conseil de l'Europe, la CSCE et l'AELE. Nous aborderons ensuite le problème de nos négociations avec la CE visant à établir un Espace économique européen à 19, comme alternative au risque d'isolement de notre pays ou à son adhésion à la CE.

M'adressant à la Délégation suisse à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, vous m'accorderez d'aborder en premier lieu les réflexions et les orientations qui se dégagent - en partie grâce à votre engagement d'ailleurs - dans cette enceinte.

Je m'abstiendrai de revenir sur le rôle du Conseil de l'Europe pour la Suisse et les effets que le dynamisme communautaire et la tendance de la CE à universaliser ses domaines de compétences - problèmes que vous connaissez bien et qui sont traités également dans le rapport annuel que le Conseil fédéral vous présente sur les activités de la Suisse à Strasbourg - pour me concentrer sur les relations futures de cette Organisation avec les pays de l'Est et son rôle possible dans la nouvelle architecture européenne.

L'heureuse initiative de l'Assemblée parlementaire d'accorder un statut d'invité spécial à la Hongrie, à la Pologne, à la Yougoslavie et à l'URSS, ainsi que l'invitation faite à M. Gorbatchev, le 6 juillet 1989, de tenir un discours au Palais de l'Europe, ont manifesté de façon non seulement symbolique mais aussi concrète, l'intérêt de ces pays pour le Conseil de l'Europe et les valeurs qu'il incarne.

Comme vous le savez, la RDA, la Tchécoslovaquie et la Bulgarie souhaitent également bénéficier du statut d'invité spécial et il faut s'attendre que la Roumanie ne voudra pas rester à l'écart de ce mouvement. Plusieurs pays ont même fait un pas supplémentaire en demandant officiellement leur adhésion au Conseil de l'Europe: la Hongrie, le 16 novembre 1989; la Pologne, le 23 janvier 1990; la Yougoslavie, le 5 février 1990 et la Tchécoslovaquie, le 6 avril 1990. Enfin, la Bulgarie, le 3 mars 1990 et la Roumanie, le 16 mars 1990, ont annoncé formellement leur intention d'en faire autant le plus vite possible.

Ce fantastique mouvement, encore impensable il y a moins d'un an, n'est pas sans conséquences pour l'Organisation qui se voit ainsi investie d'une compétence de jugement sur le degré de démocratie atteint par les pays candidats à l'adhésion - les Parlementaires à cet égard jouent un rôle consultatif important - et d'une "obligation morale" de soutien aux réformes constitutionnelles et législatives en cours dans ces pays. Un budget additionnel de FF 6,7 mio a été prévu pour cette année, destiné à la Hongrie et à la Pologne. Ce programme dit "Démosthène" prévoit une coopération, sous forme de colloques, séminaires, octroi de bourses etc. dans trois domaines principaux: la coopération juridique, les droits de l'homme, les pouvoirs locaux. Il va de soi que la modique somme mentionnée ne suffira pas à l'extension de programmes semblables ou même plus ambitieux à tous les pays candidats. Le Secrétaire général a annoncé qu'il proposerait pour 1991 un nouveau budget qui devrait constituer, selon ses propres termes, un véritable saut qualitatif. C'est dire, du point de vue du Conseil de l'Europe, combien était judicieuse l'initiative de MM. Petitpierre et Seiler, relative au versement par la Suisse d'une contribution volontaire de Fr. 350'000.- que les Chambres devraient, je l'espère, approuver dans le cadre du 1er supplément du budget.

Je voudrais rappeler aussi la création récente, à l'initiative du gouvernement italien, d'une Commission pour la démocratie par le droit, qui sera rattachée au Conseil de l'Europe, et qui, formée d'éminents juristes indépendants, devront fournir une aide technique en priorité aux pays de l'Europe de l'Est. La Suisse est représentée dans cette Commission par le professeur Giorgio Malinverni de l'Université de Genève.

L'aide du Conseil de l'Europe, on le voit, est principalement faite d'expertise, de matière grise. Une réflexion est engagée toutefois au Fonds de développement social du Conseil de l'Europe visant à déterminer les conditions de l'extension quasi inévitable des activités du Fonds aux pays qui seront devenus membres du Conseil. Sans pouvoir présenter des estimations chiffrées, on sait d'ores et déjà que cela nécessitera une 4ème augmentation du capital de cette "banque sociale" et en conséquence, un engagement financier supplémentaire également de notre part.

Sans préjuger les décisions finales du Comité des ministres, l'adhésion au Conseil de l'Europe de la Hongrie, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie - celle de la RDA étant liée au problème de la réunification - ne devrait pas poser de problèmes politiques fondamentaux et l'on peut sans doute considérer que ces trois pays viendront s'ajouter aux 23 pays membres dans les 2 ans à venir au plus tard. Si l'adhésion de l'URSS ne se pose pas pour l'instant, la coopération même avec ce pays, pour très souhaitable qu'elle soit, n'en pose pas moins des problèmes d'une tout autre ampleur. La session spéciale du Comité des ministres, qui s'est tenue à Lisbonne les 23 et 24 mars dernier, était d'ailleurs largement consacrée à ce problème et à la question plus spécifique de l'adhésion de l'URSS à la Convention culturelle. Comme vous le savez, à côté de considérations sur les structures d'accueil du Conseil de l'Europe dans le domaine culturel, que vous me permettez de ne pas évoquer ici, le Comité des ministres a estimé qu'il convenait d'approfondir l'étude des modalités d'une adhésion éventuelle en vue d'une décision aussi rapide que possible. Pour notre part, nous estimons que l'adhésion de l'Union soviétique à la Convention culturelle constituerait un acte politique extrêmement important, cela d'autant plus que des signes ont été donnés par l'Union soviétique, allant au-delà de l'adhésion à la Convention culturelle, y compris l'adhésion au Conseil de l'Europe. Même si cela demeure une perspective lointaine, il convient, à notre sens, d'en examiner les conséquences et répercussions probables. Comment ne pas situer cette réflexion dans le cadre plus général de la nouvelle architecture européenne dont les premières ébauches sont encore embryonnaires. Certes, des concepts sont lancés: la Maison commune européenne par M. Gorbatchev; la Confédération européenne par M. Mitterrand; le Conseil de coopération européenne par le Premier ministre Mazowiecki. Dans quel cadre, les nouvelles structures se mettront-elles en place? Celui d'une CSCE institutionnalisée ou plutôt du Conseil de l'Europe comme le propose votre projet de Résolution de l'Assemblée parlementaire? Le rôle de la CE sera-t-il déterminant? Je crois qu'il est impossible à ce stade de donner une réponse à ces questions qui toutes méritent d'être étudiées. Votre initiative, telle que MM. Flückiger et Sager l'ont présentée à la presse, le 26 mars dernier, a retenu toute mon attention. Je partage en effet l'opinion que le Conseil de l'Europe, par ses structures, son expérience et sa dimension parlementaire devrait nécessairement avoir un rôle important et le Comité des ministres à Lisbonne a conclu, en ce qui concerne le som-

met de la CSCE qui devrait se tenir avant la fin de cette année, qu'il était nécessaire de mentionner le rôle du Conseil de l'Europe dans la mise en oeuvre sur le plan institutionnel des engagements et objectifs fixés dans le cadre de la 3ème corbeille du processus de la CSCE. L'écho qu'obtiendra votre projet de Résolution à l'Assemblée parlementaire sera évidemment d'une grande importance dans ce contexte et nous en prendrons connaissance avec le plus vif intérêt. Comme le Président du Comité des ministres l'a indiqué à Lisbonne, il convient de distinguer en effet la dimension de sécurité pour laquelle la CSCE gardera un rôle important, la dimension de coopération économique pour laquelle la CE s'impose par sa puissance même, et d'autres éléments également nécessaires à la future architecture européenne, et pour lesquels le Conseil de l'Europe est bien placé pour exercer son influence: l'établissement d'une base juridique commune, grâce à son oeuvre conventionnelle, d'une base culturelle commune et d'une base de coopération et de dialogue politique, grâce à l'Assemblée parlementaire et au Comité des ministres.

Le Conseil de l'Europe est cependant placé devant un choix difficile: sans l'URSS, il est géographiquement tronqué et avec elle, institutionnellement déséquilibré. C'est pourquoi l'idée avancée par Mme Lalumière et par M. Sager, de réfléchir à un statut sui generis pour l'URSS qui pourrait être élargi aux Etats-Unis et au Canada, mérite elle aussi d'être approfondie. Le Comité des ministres à Lisbonne a d'ailleurs jugé souhaitable de poursuivre les discussions entre le Conseil de l'Europe et l'URSS d'une part et les Etats-Unis et le Canada d'autre part, sur la base des contacts et des réactions qui auront pu être recueillies d'ici là, le Comité des ministres abordera ces questions à nouveau à sa session ordinaire du 10 mai prochain.

Ces quelques remarques sur la future architecture européenne ne définissent pas encore une politique, trop d'éléments restent ouverts et imprévus. Les positions des autres pays, dont nous devons également tenir compte pour dégager les majorités décisionnelles dans les différentes enceintes impliquées, devront être observées au fur et à mesure de leur évolution. Notre attitude sera toutefois dictée, dans toute la mesure du possible, par le souci d'éviter la création d'institutions nouvelles afin de privilégier, quitte à leur donner les moyens de s'adapter aux nouveaux besoins, les institutions existantes.

Rôle de l'AELE

L'AELE, vous pouvez l'imaginer aisément, suscite également l'intérêt des pays de l'Est conscients désormais des bienfaits du libre-échange.

Répondant à l'interpellation urgente du Conseiller national Eggly, du 5 mars 1990, le Conseil fédéral a notamment déclaré qu'au cours de l'année passée, différents pays de l'Est s'étaient approchés des pays de l'AELE en soulevant la question d'une coopération éventuelle avec l'ensemble des pays membres. Il a ajouté que:

"Les pays de l'AELE ont réagi favorablement et envisagent de formaliser ce dialogue en créant des commissions mixtes avec les pays dont les réformes ont suffisamment progressé. Le Conseil fédéral est déterminé à s'engager dans ce dialogue de manière à ce qu'il nous permette rapidement de définir et de mettre en oeuvre les actions de coopération et de soutien relevant des capacités particulières de l'ensemble des pays de l'AELE. La coopération au niveau de l'AELE doit compléter sans remplacer les actions qui peuvent être achevées plus efficacement sur le plan bilatéral ou dans des enceintes multilatérales plus larges, comme par exemple le fonds de stabilisation pour la Pologne, la Banque européenne de reconstruction et de développement, mais aussi des actions éventuelles conjointes émanant de la coordination des pays de l'OCDE au G-24 ou encore les activités des organisations internationales telles que l'OCDE et la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies ou le Conseil de l'Europe."

Une des questions principales qui se posent est naturellement de savoir si les pays réformateurs peuvent s'intégrer dans ce qui est la substance de la Convention de l'AELE, c'est-à-dire le libre-échange pour les produits industriels. Pour le moment et pour un certain temps encore, les industries des pays réformateurs ne sont pas prêtes pour supporter une libéralisation totale. Une association sui generis des pays de l'Est à l'AELE nous paraît cependant souhaitable. L'on peut envisager une évolution en trois phases principales: la première consisterait à développer la coopération avec ces pays en créant des Commissions mixtes, des groupes de travail etc. sur le modèle de ce qui s'est fait avec la Yougoslavie; une deuxième phase consisterait à définir précisément un statut sui generis assimilable à une sorte

d'Accord de libre-échange asymétrique tandis que la 3ème phase serait constituée par l'adhésion des pays de l'Est à la Convention de Stockholm, créant ainsi, dans l'hypothèse de la réussite de l'Espace économique européen et jusqu'à ce que les pays de l'Est puissent y adhérer également, une "AELE à deux vitesses". Cette conception du Conseil fédéral, pour avoir une chance de succès, devrait naturellement être approfondie préalablement avec nos partenaires de l'AELE et avec la Communauté.

Négociations visant à créer un EEE

La décision d'engager des pourparlers exploratoires visant à la création d'un Espace économique européen a été prise par les Ministres de la CE et de l'AELE, le 19 décembre 1989. Ces pourparlers sont maintenant terminés. Avant d'apprécier leurs résultats et d'aborder l'avenir immédiat, permettez-moi de vous rappeler ce qu'il faut comprendre par Espace économique européen que l'on voudrait dynamique et homogène. Un EEE regrouperait les six pays membres de l'AELE, le Liechtenstein et la CE et contiendrait en principe: les quatre libertés prévues par le marché intérieur communautaire; des politiques d'accompagnement relatives à la recherche et au développement, au droit des sociétés, à la politique en faveur des PME, à la protection des consommateurs, aux questions sociales, aux disparités régionales, au tourisme, etc; et enfin des institutions communes AELE/CE pour la création, la mise en oeuvre et la surveillance des dispositions du traité EEE.

Pour la Suisse, le but visé demeure la création, avec la CE, de conditions se rapprochant d'un marché intérieur, but que le Conseil fédéral s'était déjà fixé dans son rapport d'août 1988.

L'option prise par le Conseil fédéral en faveur de l'EEE repose sur la conviction que sa réalisation permettrait d'éviter le choix plus difficile encore entre l'Alleingang et la demande d'adhésion à la CE. Du point de vue des spécificités suisses que nous tenons à préserver, les principaux avantages de l'EEE par rapport à l'adhésion à la CE peuvent être résumés de la manière suivante: la Suisse n'aurait pas à accepter les objectifs politiques de la CE, la crédibilité de sa neutralité serait donc mieux préservée;

seule une partie, bien qu'importante, plutôt que l'intégralité du droit communautaire devrait être reprise; l'Union douanière (tarif extérieur commun) et la politique agricole commune ne devraient pas faire partie de l'EEE; les exceptions permanentes, inapplicables dans la CE, sont objets de négociations dans l'EEE; enfin, les effets sur le fédéralisme et la démocratie directe seraient moins profonds dans l'EEE.

Le principe d'engager les négociations sur la base de l'acquis communautaire pertinent n'étant plus contesté, la détermination de l'étendue exacte de cet acquis communautaire est une tâche considérable qui a fait partie des pourparlers exploratoires, de même que l'identification des domaines devant bénéficier de régimes dérogatoires ou de périodes transitoires d'adaptation. La Suisse, à cet égard, aura en particulier besoin d'un régime dérogatoire permanent pour maintenir les objectifs quantitatifs de sa politique à l'égard des étrangers et une longue période transitoire sera nécessaire pour l'adaptation de sa politique de la concurrence. Un autre point très important est celui de la participation des pays de l'AELE aux mécanismes d'élaboration et d'adaptation des décisions du futur EEE. Nous sommes placés là devant un défi difficile. Comment, en effet, respecter à la fois le but d'avoir dans l'EEE un mécanisme commun de préparation et de prise de décisions et la volonté de la CE de préserver la pleine autonomie de décision des Parties contractantes?

A ce stade, on peut considérer comme acquis que les négociations, en ce qui concerne la liberté de circulation des marchandises, porteront sur une amélioration du régime actuel de libre-échange et n'impliqueront pas pour la Suisse un renoncement à la compétence de conclure des traités internationaux. Par contre, s'agissant des obstacles techniques au commerce, des aides publiques, des marchés publics, etc. les pays de l'AELE se sont engagés à examiner un rapprochement de leur réglementation sur la base de "l'acquis communautaire" pertinent. Dans le domaine des services, à part l'exception pour le transit alpin, l'acquis communautaire, y compris pour les professions réglementées par le droit cantonal, sera, pour l'essentiel, la substance du futur traité, tandis qu'en matière de libre circulation des personnes, nous nous sommes déclarés d'accord pour négocier, sur une base de réciprocité, les aspects qualitatifs de notre politique à l'égard des étrangers, pourvu que les aspects quantitatifs puissent être maintenus dans le cadre d'un arrangement particulier.

Les effets d'un traité EEE, sur la démocratie directe et sur le fédéralisme ne sont pas très faciles à estimer. Toutefois, en ce qui concerne la démocratie directe, le fait que le traité devra être soumis au référendum n'est pas négligeable. Une fois le traité approuvé, la question se pose bien sûr de savoir si les matières réglées par le traité pourraient encore faire l'objet d'une initiative. Si la Suisse veut garder sa crédibilité en tant que partenaire, on peut admettre que des initiatives incompatibles avec nos obligations conventionnelles ne pourraient plus être soumises à votation. Le même problème se pose pour le référendum en matière législative concernant les décisions du futur EEE qui ne seraient pas directement applicables en droit suisse et qui devraient, dès lors, être mises en oeuvre par des lois ou arrêtés fédéraux. Les processus d'élaboration du droit au niveau international souffrent incontestablement d'un certain déficit démocratique. C'est pourquoi, dans le cadre des pourparlers exploratoires, la Suisse s'est engagée en faveur d'une participation aussi large que possible d'instances parlementaires dans le processus décisionnel de l'EEE. Pour ce qui est du fédéralisme, on peut constater que le Traité EEE portera avant tout sur des domaines qui, en Suisse, relèvent de la compétence de la Confédération. On peut cependant estimer que les cantons pourraient avoir à adapter leurs droits aux règles du traité principalement dans les domaines suivants: reconnaissance des diplômes, exercice des professions réglementées, marchés publics, aides publiques et probablement marché des médicaments. A cet égard, des périodes transitoires d'adaptation sont certainement négociables.

Beaucoup de questions demeurent donc ouvertes à la veille du début des véritables négociations. Le bilan des pourparlers exploratoires peut néanmoins être jugé dans l'ensemble positif, même si les deux questions centrales de la co-décision et des exceptions non limitées dans le temps promettent d'être l'objet de combats épiques. Nous devons sans doute les progrès réalisés au renforcement de la cohésion entre pays de l'AELE, même si celle-ci reste fragile. Certes, le redéploiement en cours des relations européennes dans leur ensemble, n'a pas été non plus sans exercer une influence plutôt positive sur l'attitude de la CE. Aux combats sur le front extérieur, s'ajoutera un défi difficile à relever sur le plan intérieur, tant pour réaliser les modifications rendues nécessaires du droit suisse que pour convaincre le peuple d'accepter le traité. Même si le projet EEE

est le but de notre politique d'intégration, l'éventualité d'un échec des négociations ne peut pas être écartée. En effet, la fermeté de nos partenaires de l'AELE sur certains principes que nous jugeons fondamentaux pourrait faiblir si les difficultés pour aboutir se révèlent trop grandes et du côté de la CE, les ambitions de créer une Union économique et monétaire et les relations avec les pays de l'Est, pourraient déclasser, dans l'ordre de ses priorités, le traité EEE les récentes réactions du Parlement européen ne laissent pas non plus d'être inquiétantes. Plus positif par contre, pourrait se révéler l'influence du processus d'unification de l'Allemagne. Certains pays de la CE ne pourraient-ils pas voir dans l'EEE un contre-poids bienvenu à une Allemagne trop puissante? Des scénarios devront donc être imaginés pour faire face à toutes les éventualités.

La stratégie de nos négociateurs est pourtant claire. Ils continueront d'exiger une participation pleine et entière à un véritable decision-taking, car le développement du droit de l'EEE, qui est un droit commun, ne peut être le fait que d'un organe commun prenant de véritables décisions communes. Toute autre solution, par exemple un système à deux piliers, aboutirait à des situations de fait accompli et de dépendance unilatérale. Quant à la phase decision shaping, elle devrait être aussi intense que possible, la formule la plus efficace ne pouvant être à cet égard que celle des groupes à 19 et non pas un modèle à deux piliers. S'agissant des exceptions non limitées dans le temps, justifiées par la sauvegarde d'intérêts fondamentaux (stabilisation de la population étrangère, Lex Furgler, transit routier...), nos revendications sont également légitimes dans leur principe: d'une part, parce que si nous n'avions pas de spécificités à sauvegarder, nous n'aurions pas besoin d'un traité sur l'EEE, mais nous pourrions adhérer à la CE. D'autre part, parce que la contribution de notre économie au développement économique de la CE est suffisamment importante: elle équivaut à une Vorleistung d'environ un million de postes de travail (600'000 ressortissants communautaires travaillant en Suisse, 400'000 travaillant pour des entreprises suisses dans la CE, sans parler de l'important excédent de la CE dans son commerce avec la Suisse). La Suisse ne vise pas à obtenir de la CE plus que ce qu'elle-même peut lui donner en contrepartie.

C'est en se fondant sur ces grandes lignes que le Conseil fédéral devrait adopter le mandat de négociation de la délégation suisse dans le courant du mois de mai et que devrait être entrepris le travail de persuasion de nos représentations diplomatiques auprès des différents acteurs, directs et indirects, de la négociation (Commission, Parlement européen, gouvernement des Etats membres de l'AELE et la CE, groupes de pression) dans les capitales européennes.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, à grands traits, la situation dans laquelle nous nous trouvons et qui nous imposera encore beaucoup d'effort et de réflexion car, sans céder à la panique ou à la pression, il faut bien admettre que des échéances délicates nous attendent à court et moyen terme.

2.2. Discussion - Diskussion

Le vice-président.

La qualité de votre exposé témoigne de l'intérêt que nous avons à vous compter parmi nous lors des réunions de la délégation. Face à toute cette problématique de l'intégration, il y a peut-être lieu de passer outre à la stricte séparation des pouvoirs de manière à conduire une politique qui soit la plus cohérente possible. Je me réjouis, d'ailleurs, que nous soyons en parfaite adéquation avec le DFAE.

Müller-Aargau: Zur Bedeutung des Europarates als Verfassungsrat für ein zukünftiges Europa - in welcher Form auch immer. Ich kann mich mit der Rolle, die Herrn Sager Nordamerika, insbesondere aber den USA, zuerkennen will, nicht einverstanden erklären. Die USA haben zwar Europa in zwei Weltkriegen beistehen müssen, aber Europa ist keine Greisin, die von einer Gouvernante ständig betreut werden muss. Dass den USA und Kanada die Möglichkeit einer dauernden Mitsprache in Europa eingeräumt werden soll, ist nicht nötig. Wer davon ausgeht, dass der Motor der europäischen Einigung der wirtschaftliche Zusammenschluss ist, muss auch sehen, dass Japan und die USA für Europa wirtschaftliche Konkurrenten, nicht notwendige politische Verbündete sind. Die zukünftige Konföderation Europa muss - wie immer sie gestaltet wird - ein selbständiges, wirklich europäisches Gebilde sein.

Für Europa, das für mich nur bis zum Ural reicht, ist die UdSSR ein europäischer Partner, vielleicht ein zukünftiges Mitglied des Europarates, aber nur bis zum Ural. Das übrige Gebiet der UdSSR ist ein Kolonialgebiet, das sich destabilisiert. Asien den Asiaten!

Zur Resolution. Der Europarat braucht keine Legitimation. Er ist für eine verfassunggebende Aufgabe schon legitimiert. Wogegen wir uns - und mit uns alle Nicht-EG-Mitgliedstaaten - vor allem wehren müssten: Die EG dürfen keine Arbeitsgruppe einsetzen, die sich mit der Architektur einer europäischen Konföderation befasst.

(Zu Bundesrat Felber) Die Schweiz - und die EFTA - hat noch eine Chance: die mittel- und osteuropäischen Staaten. Das bitte ich Sie zu bedenken.

- 17 -

Frau Grendelmeier: (Zu Bundesrat Felber) Sie haben von der schnellen Folge der Ereignisse gesprochen. Für die Schweiz scheint es mir wichtig zu sein, dass wir anfangen, Termine zu setzen. Ich höre immer wieder Vorwürfe wie der Bundesrat schlafe, der Bundesrat habe kein einheitliches Konzept, der Bundesrat lasse den Zug an sich vorbeifahren usw. Wie könnte ein möglicher Fahrplan für die Schweiz aussehen?

Was mich nach wie vor und immer mehr beschäftigt, ist "Deutschland, einig Vaterland", ist die Trampeligkeit Herrn Bundeskanzler Kohls. Was bedeutet "Deutschland, einig Vaterland" für Europa, was bedeutet es für die Schweiz?

Miville: Ich möchte die umfassenden Darlegungen Herrn Bundesrat Felbers durch einige Gesichtspunkte ergänzen, wie sie sich für einen Europaparlamentarier gegenwärtig ergeben.

Mich beschäftigt von allen Fragen, die Herrn Bundesrat Felber angesprochen hat, am meisten die Frage des EWRs, des Verhältnisses der Schweiz zu den EG. Es macht immer mehr den Anschein, als ob sich für die Schweiz in naher Zukunft eine Schicksalsfrage entscheiden würde, und die Vorzeichen stehen nicht nur positiv. Ich nenne nur die Haltung Jacques Delors' den EFTA-Staaten gegenüber und die Haltung des dänischen Aussenministers dem EWR gegenüber. Zudem wissen die Gesprächspartner der Schweiz häufig erschreckend wenig um die Besonderheiten, um die Schwierigkeiten unseres Landes im europäischen Integrationsprozess.

Die Parlamentarier in Europa regen sich. In der Schweiz drängt eine Parlamentariergruppe um Franz Jaeger auf einen Beitritt der Schweiz zu den EG, will eine andere Parlamentariergruppe um Christoph Blocher nicht einmal von einem EWR hören, spielt das EFTA-Parlamentarierkomitee eine sehr aktive Rolle, gibt es die erfreuliche Initiative Sager und Flückiger. In Europa fordert das Europäische Parlament bei der Schaffung des EWRs eine gewisse Mitsprache. Innerhalb all dieser Bewegungen

muss unsere Delegation dazu sehen, dass sie - in Zusammenarbeit mit der Diplomatie - ihre Aufgabe im europäischen Integrationsprozess (EFTA-EG und Westeuropa-Osteuropa) weiterhin wahrnehmen kann.

Ich freue mich über den Vorschlag Peter Sagers. Es wird für den Europarat nicht leicht sein, seine Rolle zu verteidigen: Nach der Auffassung Jacques Delors' sind die wirtschaftlichen Fragen Sache der EG, die politischen Fragen Sache der KSZE. Ich würde die Idee Peter Sagers nicht so sehr kritisieren, ich befürchte eher, dass sie zu schön ist, um wahr zu sein.

Ich hoffe, dass uns die Verwaltung in den Stand setzt, in all diesen Fragen die Interessen unseres Landes hilfreich zu vertreten.

M. Ruffy.

Proposition. Les nombreuses questions pourraient être soumises par écrit à M. Felber, Conseiller fédéral; nous pourrions ainsi les reprendre lors d'une prochaine rencontre.

Réfugiés et migrations. Quelle est la décision prise au sujet de la proposition présentée par l'Autriche?

Le vice-président.

Nous nous situons au coeur des problèmes sérieux que nous devons traiter sans précipitation.

M. Felber, Conseiller fédéral.

Le Conseil fédéral s'afforcera, dans la mesure du possible, de tenir toutes les délégations et commissions parlementaires intéressées, au courant de l'évolution du dossier européen.

La Délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe est la seule représentation parlementaire à faire de la politique étrangère.

(A M. Müller)

Nous souscrivons, d'une manière générale, à la forme confédérale applicable à l'Europe. Le démantèlement de l'URSS est de nature à mettre en danger la sécurité du monde.

Information. Deux journées de séminaire auront lieu, la semaine prochaine, à l'intention des rédactions des organes de presse. Quant au Parlement, il éprouve des difficultés à trouver une date pour se réunir lors d'une journée d'information.

Unité allemande. Certains milieux se sentent suffisamment puissants pour imposer leur volonté et considèrent qu'aucun pays n'est en mesure d'interdire aux Allemands de s'unir. L'AELE, quant à elle, est d'avis qu'un tel processus doit passer par la CEE. J'ai demandé à M. Genscher qu'il me livre ses sentiments sur la question, par écrit.

(A M. Miville)

C'est, en l'occurrence, le destin de notre pays qui est en jeu: sommes-nous assez forts pour nous intégrer en préservant notre identité ou allons-nous disparaître en nous fondant dans l'Europe?

Divergences AELE/Suisse. Il s'agit d'une vieille histoire que la presse reprend régulièrement. L'AELE s'apprête à entrer en négociation avec une grande cohésion. Si divergence il y a, elle se situe plutôt dans l'opinion publique; en Norvège ou en Suède, par exemple, un changement de majorité peut être de nature à provoquer une demande d'adhésion. Il est possible que la CEE joue sur cet élément.

L'Autriche constitue un cas particulier: en dépit de sa demande d'adhésion, elle négocie durement avec la CEE, de sorte qu'elle constitue souvent un allié de la Suisse.

L'initiative en faveur d'une adhésion n'est nullement gênante: elle démontre l'intérêt de la population pour le sujet.

Réfugiés et migrations. La question est en suspend.

3. Election du président et du vice-président Wahl des Präsidenten und Vizepräsidenten

Sont élus par acclamation, président et vice-président de la délégation, respectivement:

MM. Flückiger et Columberg.

M. Miville prend la présidence.

4. Préparation de la session de printemps de l'Assemblée parlementaire Vorbereitung der Frühjahrsession der Parlamentarischen Versammlung des Europarates

Aus Zeitgründen musste die Behandlung dieses Tagesordnungspunktes auf die erste Delegationssitzung in Strassburg (Montag, 7. Mai 1990, 12.30 Uhr, Delegationsbüros) verschoben werden

M. Moret

On s'attend à des contestations des pouvoirs, de la part de la Yougoslavie, notamment (lundi 7 mai).

5. Répartition des sièges dans les commissions
Kommissionssitzverteilung

Die Kommissionssitzverteilung wurde gemäss Anhang 1 vorgenommen.

6. Divers - Verschiedenes

In der Beilage (Anhang 2) finden Sie einen Ueberblick über die Tätigkeiten der ausscheidenden Delegationsmitglieder (Morf/Müller) sowie eine Kopie des Briefes von Nationalratspräsident Ruffy und Delegationspräsident Flückiger an Frau Morf. Die Delegation bedauert ausserordentlich, dass die Würdigung der beiden ausscheidender Mitglieder nicht wie vorgesehen stattfinden konnte. Die Delegation sprach sich dafür aus, wenn möglich das für den 23.4.1990 vorgesehene Abschiedessen zu wiederholen.

Anmerkung des Sekretariates

Nationalrat Andreas Müller, H. Aebi und Frau Shiner haben am 26.4.1990 Frau Morf, die sich in Locarno zur Erholung befindet, die Grüsse der Delegation (Blumen), den obenerwähnten Brief sowie die Medaille und Urkunde des Europarates überreicht. (Vom 25. - 27.4. fand in Locarno die Sitzung der Kommission für Sozial-, Gesundheits- und Familienfragen statt).

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Secrétariat général

p.A.12.13.6 - AA/PMH

an	1990	18.05.90	15
Datum	18.05.90		
Vice	RA	RP	
EDA		18.05.90	15
Ref. 21.47		Berne, le 17 mai 1990	

- Direction politique
- Division politique I
- Division politique III
- Secrétariat politique
- Service économique et financier
- Service du Conseil de l'Europe
- Bureau de l'intégration DFAE / DFEP
- DOI
- DDIP
- DDA
- DASE
- Information et presse
- HMG / CD
- Représentation permanente de la Suisse
auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
- Mission suisse auprès des Communautés
européennes, Bruxelles

Procès-verbal de la séance du 23 avril 1990 de la Délégation
parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe

Nous vous faisons parvenir ci-joint, pour votre information, le
procès-verbal précité dans lequel vous trouverez le texte de
l'exposé introductif du Chef du Département relatif à la politique
européenne de la Suisse.

Le Secrétaire général


R. Schaller

Annexe : mentionnée